

## Thème : La fiscalité du divorce

**Date :** Vendredi 11 octobre 2024 de 9h30 à 17h00

**Lieu :** Niort

**Pré-requis :** être avocat / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Rappel de la fiscalité attachée à l'union (concubinage, Pacs et mariage)
- Savoir identifier et résoudre les principales questions fiscales attachées au divorce (ex : prestation compensatoire, pension alimentaire, opérations liquidatives, etc.)

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

1. L'union (rappel des effets fiscaux)
2. La séparation
3. Le divorce
4. Les opérations liquidatives et de partage

**Moyens pédagogiques :** Intervention orale et interactive, résolution de cas pratiques, remise d'un support écrit et détaillé

**Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Maître Laurent AIDE, Avocat au barreau de Poitiers, spécialiste en droit fiscal et droit douanier, spécialiste en droit des sociétés

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-eco.fr](http://www.avocats-eco.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.